



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 452-00-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de la Ville de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 452-00-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Aucune approbation du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu n'est requise à l'égard de ce règlement, tel qu'en fait foi la lettre tenant lieu de certificat de conformité émise en date du 8 mai 2026.

Ayant fait l'objet de la procédure applicable, ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis, le tout conformément à la Loi, et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 8^e jour du mois de mai 2026.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard